



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2025/3217

URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi – que le Gouvernement est saisi –~~ d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – permis d'urbanisation – modification d'un permis d'urbanisation – certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est la s.r.l. Immobilière Wallonne demeurant à chaussée Roosevelt 227 à 4420 SAINT-NICOLAS.

Le terrain concerné est situé à rue des Makets - 4101 SERAING (JEMEPPE) et cadastré SERAING 9^{ème} division section A n° 71 G, 71 F, 72 _.

Le projet vise à "construire un immeuble comprenant treize appartements" et présente les caractéristiques suivantes : *écart au SOL (anciennement plan communal d'aménagement n° 21.1 approuvé par arrêté royal du 16/10/1978) qui réserve cette zone à la construction d'habitations sociales groupées.*

Le projet prévoit également la création d'une voirie communale desservant l'immeuble à appartements implantée en arrière zone.

Article R.IV.40-1, §1er, 7^o du CoDT : "(...) sont soumises à une enquête publique les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet :

(...) 7^o les demande de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 ;".

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du CoDT.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSSSE (04.330.86.32)**.

L'enquête publique est ouverte le 16 janvier 2026 et clôturée le 30 janvier 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, **30 janvier 2026**, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSSSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

JULIE GELOF
TROISIÈME ÉCHEVINE